



RÈGLES RELATIVES AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

1. Un animal de compagnie est autorisé pour chaque vol de 4 personnes.
2. Les départs vers le terrain doivent toujours se faire après 12h00 et doivent être réservés à l'avance en mentionnant que vous venez avec votre animal.
3. Votre animal doit être tenu en laisse sur une distance maximale de 2 mètres pour éviter qu'il ne s'approche d'autres personnes.
4. Votre animal doit toujours porter un collier et une laisse et doit se comporter calmement pendant le jeu sans déranger les autres joueurs. S'il s'agit d'un grand chien, il doit toujours porter une muselière.
5. Essayez de faire en sorte que votre animal reste calme. S'il aboie constamment et dérange les autres clients, il vous sera demandé de quitter le complexe sans remboursement.
6. Emportez toujours de l'eau et votre propre bol d'eau.
7. Assurez-vous que votre animal est propre.
8. Si vous voulez manger ou boire avec votre animal de compagnie dans notre restaurant, il doit être sur la terrasse extérieure et doit être tenu en laisse à tout moment.
9. Avant d'entrer, vérifiez toujours s'il y a d'autres animaux domestiques dans les locaux et évaluez comment votre animal pourrait réagir.
10. Il est interdit de détenir des animaux potentiellement dangereux réglementés par la loi 50/1999 du 23 décembre et le décret royal 287/2002 du 22 mars, ainsi que ceux considérés par Font del Llop.
11. Vous serez responsable du nettoyage et du ramassage des excréments de votre animal. Ainsi que la détérioration ou les dommages que cela pourrait causer sur le terrain de golf et les installations du complexe.

